



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Comité Technique Ministériel du 26 mai 2014

A l'ordre du jour :

1) Projet de décret relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

L'application du texte va impacter pour FO Préfectures le travail des agents en poste dans les services de contrôle de légalité.

En effet, les communes qui sont en difficulté à la suite de signature d'emprunts ou de contrats à risque (le nombre n'est pas connu par l'administration centrale 1500 peut être) pourront faire appel à ce fonds financé par l'Etat et les banques.

Elles pourront le faire si elles ne font pas de recours contentieux. Les dossiers devront être déposés aux Préfets avant le 15 mars 2015.

2) Projet de décret modifiant le décret n° 91-102 du 25 janvier 1991 relatif au régime disciplinaire des ouvriers d'Etat du ministère de l'intérieur assujettis aux dispositions du décret n° 55-851 du 25 juin 1955

Ce texte a été voté avec avis favorable par les représentants FORCE OUVRIERE à la commission des ouvriers d'Etat compétente.

3) Projet d'arrêté relatif à la création de Comité Technique et de CHSCT dans les SGAMI

Pour FO Préfectures, c'est la fin d'un dialogue social informel de très mauvaise qualité et espère que dans le cadre de la mise en place de ces deux instances les préoccupations des agents y seront vraiment prises en compte.

4) Projet d'arrêté fixant la liste des services dans lesquels exercent les agents principaux des services techniques de première (APST 1) et de deuxième catégorie (APST 2) du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

FO PREFECTURES avait demandé (il y a longtemps c'est tellement loin !!!) à l'administration de revoir la cartographie des APST1 et APST2.

Tout en rappelant sa position sur la création des emplois fonctionnels (CONTRE car notre syndicat revendique la création de postes de contrôleurs) notre organisation syndicale a participé à quatre groupes de travail sur le sujet.

Nos collègues adjoints techniques attendaient ces textes. Les postes seront publiés lors des prochaines CAP.

